



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 18 mars 1997 — N° 78

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

18 mars 1997

18 mars 1997

Le mardi 18 mars 1997

N° 78

La séance est ouverte à 10 h 08.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, proposant que le projet de loi n° 42, Loi concernant l'harmonisation au Code civil du Québec de certaines dispositions législatives d'ordre fiscal, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, prend la parole et, au cours de son intervention, propose que le projet de loi n° 42 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

Les amendements de M. Bertrand aux articles 27, 62, 71, 75, 78, 104 et 107 du projet de loi n° 42 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

18 mars 1997

Le projet de loi n° 42, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 42.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 42 est adopté.

Adoption du principe

M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 81 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 81 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

À 11 h 58, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

18 mars 1997

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bélanger, ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 100 Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives concernant la liste électorale permanente.

La motion est adoptée.

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 97 Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec.

La motion est adoptée.

18 mars 1997

Dépôt de documents

M. Landry, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Excellence le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée:

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 7 mars 1997

Lise Thibault

M. Landry dépose les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998.
(Dépôt n° 717-970318)

M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998 soient renvoyés à la commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

Cette motion est adoptée.

M. le Président dépose:

Les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'année financière 1997-1998.
(Dépôt n° 718-970318)

Une copie certifiée conforme du jugement de la Cour d'appel, rendu le 3 mars 1997, dans la cause Robert Thérien contre Marcelle Pellerin et Pierre-F. Côté, et al, ainsi que la lettre du Directeur général des élections du Québec l'informant de l'annulation de l'élection tenue le 12 septembre 1994 dans la circonscription électorale de Bertrand, et ce, conformément à l'article 477 de la *Loi électorale* (L.R.Q. c. E-3.3).

(Dépôt n° 719-970318)

Une copie du jugement de la Cour d'appel, rendu le 7 mars 1997, concernant une requête pour

18 mars 1997

l'émission d'une ordonnance de sursis présentée par M. Robert Thérien en vertu de l'article 522.1 du *Code de procédure civile*.

(Dépôt n° 720-970318)

Une copie certifiée conforme de l'ordonnance rendue le 14 mars 1997 par le juge Peter Cory, de la Cour suprême du Canada, dans la cause Robert Thérien contre Marcelle Pellerin, et al.

(Dépôt n° 721-970318)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Charest (Rimouski) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 11 938 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les sentences accordées aux agresseurs sexuels.

(Dépôt n° 722-970318)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Johnson, chef de l'opposition officielle, propose:

QUE l'Assemblée nationale offre ses meilleurs voeux à toute la communauté irlandaise du Québec à l'occasion de la fête de la Saint-Patrick.

18 mars 1997

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Johnson, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant l'émission «Un jour à la fois», diffusée le 17 mars 1997 par le réseau TVA; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, se tenant du 16 au 22 mars, et remercie tous les organismes, entreprises et individus oeuvrant pour l'intégration des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le livre vert intitulé «La réforme de la sécurité du revenu: Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi»;

18 mars 1997

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole.

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de la culture se réunira afin de tenir une consultation générale sur les cartes d'identité et la protection de la vie privée;
- la Commission de l'éducation se réunira afin d'entendre les dirigeants des établissements d'enseignement de niveau supérieur quant aux rapports annuels déposés à l'Assemblée nationale en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 19 mars 1997, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Vallières (Richmond). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale déplore l'inaction du gouvernement péquiste à l'endroit des régions et ce, malgré les engagements pris par le premier ministre notamment dans son discours d'assermentation du 29 janvier 1996 et réitérés dans son discours inaugural du 25 mars 1996.

18 mars 1997

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif concernant l'éthique et la déontologie.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 131 est adopté.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 47, Loi modifiant la Loi sur le paiement de certaines amendes, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 47 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

18 mars 1997

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Rioux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 31 est adopté.

Adoption du principe

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 88 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 88 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

18 mars 1997

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 96, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail concernant la durée de la semaine normale de travail, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

Après débat, le rapport est adopté.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par M. Marsan (Robert-Baldwin) à M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les crédits affectés à la santé;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Ouimet (Marquette) à Mme Marois, ministre de l'Éducation, concernant les crédits affectés à l'éducation;
 - le troisième, sur une question adressée par M. Gauthrin (Verdun) à Mme Marois, ministre de l'Éducation, concernant les crédits affectés aux universités.
-

18 mars 1997

À 18 h 38, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 19 mars 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU